



PRÉFECTURE DES COTES D'ARMOR

Service interministériel
de défense et
de protection civiles

MAJ : 09/04/2019

AGRÈMENT DES ASSOCIATIONS DE SÉCURITÉ CIVILE

Types de mission de sécurité civile

Mission A : Opérations de secours

Mission B : Actions de soutien et d'accompagnement des populations victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes

Mission C : Encadrement des bénévoles lors des actions de soutien aux populations

Mission D PAPS -Point d'alerte et de premiers secours

DPS-PE à GE - Dispositifs prévisionnels de secours de petite à grande envergure

PAPS pour la sécurité de la pratique des activités aquatiques

DPS-PE à GE pour la sécurité de la pratique des activités aquatiques

LISTE DES ASSOCIATIONS AGRÉÉES DE SÉCURITÉ CIVILE

Association départementale de protection civile (ADPC)

4, allée Balzac – 22000 SAINT-BRIEUC

☎ 02 96 78 10 50

Courriel : contact@protection-civile-22.org

Missions A – B – C – D (PAPS et DPS-PE à GE + PAPS et DPS-PE à GE pour la sécurité de la pratique des activités aquatiques)

Arrêté ministériel du 18 juillet 2018 – JO n° 167 du 22 juillet 2018

Association départementale des radioamateurs ADRASEC

7, place d'Auvergne – 22360 LANGUEUX

Courriel : lb.jeanluc@gmail.com

Missions A (réseaux de communication et transmissions)

Arrêté ministériel du 2 janvier 2019 – JO n° 8 du 10 janvier 2019

Centre Français de secourisme (CFS)

Boulevard Aubert – La Source – 22100 DINAN

☎ 02 96 27 06 90 – Port. 06 81 44 21 31

Courriel : cfs22@cfspc.org

Missions A – B – C – D (PAPS et DPS-PE à GE + PAPS et DPS-PE à GE pour la sécurité de la pratique des activités aquatiques))

Arrêté ministériel du 17 janvier 2019 – JO n° 19 du 23 janvier 2019

Comité départemental de sauvetage et de secourisme (FFSS)

Maison des sports – 18, rue Pierre de Coubertin – Brézillet – 22440 PLOUFRAGAN

☎ 06 67.14.89.46

Missions A (secours à personnes et sauvetage aquatique) – **B – C – D** (PAPS et DPS-PE à GE + PAPS et DPS-PE à GE pour la sécurité de la pratique des activités aquatiques)

Arrêté ministériel du 6 novembre 2018 – JO n° 260 du 10 novembre 2018

Comité départemental des secouristes français Croix Blanche

8 Allée Anatole France – 22100 TRELIVAN

☎ 06 63 26 80 47

Courriel : fmajorel@croixblanche.org

Missions A – B – D (PAPS et DPS-PE à GE)

Arrêté ministériel du 17 septembre 2018 – JO n° 221 du 25 septembre 2018

Délégation départementale Croix Rouge Française

Rue Henri Dunant – 22000 SAINT-BRIEUC

☎ 02 96 62 10 11

Courriel : dt22@croix-rouge.fr

Missions A – B – C – D (PAPS et DPS-PE à GE)

Arrêté ministériel du 18 juillet 2018 – JO n° 168 du 24 juillet 2018

Direction départementale du secours catholique français

37 bis, rue Jean Coquelin – 22000 SAINT-BRIEUC

☎ 02 96 33 40 73

Courriel : cotesdarmor@secours-catholique.org

Missions B – C

Arrêté ministériel du 22 novembre 2018 – JO n° 275 du 28 novembre 2018

Société nationale de sauvetage en mer (SNSM)

Délégation SNSM des Côtes d'Armor – Délégué départemental M. William ABBEST

9/11 avenue de la Comtesse – 22410 SAINT QUAY PORTRIEUX

☎ 02.96.71.47.56

Courriel : dd-cotes-d-armor@snsm.org

Missions A (secours à personnes et sauvetage aquatique) – **D** (PAPS et DPS-PE à GE + PAPS et DPS-PE à GE pour la sécurité de la pratique des activités aquatiques)

Arrêté ministériel du 16 novembre 2018 – JO n° 270 du 22 novembre 2018

Unité mobile de premier secours des Côtes d'Armor (UMPS 22)

2, boulevard de l'Arguenon » - 22380 SAINT CAST LE GUILDO

☎ 06 50 84 96 00

Courriel : 22@umps.fr

Missions A – D (PAPS et DPS-PE à GE)

Arrêté préfectoral du 10 septembre 2018